



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CHELAL[®] Mn

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

Identification : solution de manganèse (II) acide polyaminocarbonique chelaté repris sur la liste des agents chelatants (Règlement (CE) n° 2003/2003).

Producteur : BMS Micro-Nutrients NV
Rijksweg 32
B-2880 BORNEM / Belgium
Tel. +32/3.899.10.10
Fax. +32/3.899.40.44
E-mail : info@chelal.com

Téléphone d'urgence : durant les heures de bureau (09.00h à 18.00h)
+32/3.899.10.10
ou Centre Antipoison : +32/70.245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ni les éléments constitutifs ni la préparation ne sont classés, suivant la Directive CE, comme substance ou comme préparation dangereuses.

3. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Le produit doit être considéré comme une préparation en concordance avec la réglementation de la CE sur les engrais (Règlement (CE) n° 2003/2003).

Informations sur les composants

Informations sur les composants dangereux : non concerné.

Description chimique : Mélange de manganèse (II) chelaté en concordance avec le Règlement (CE) n° 2003/2003 sur les oligo-éléments chelatés. Contenant 90 g/l de manganèse (Mn) exprimé comme élément.

Autres informations : ballast eau

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes	Aucune réaction ni aucun symptôme connus.
Premiers soins	
Général	Toujours consulté un docteur en cas de doute ou en cas de persistance.
Peau	Rincer à l'eau savonneuse. Enlever les vêtements imbibés immédiatement. Laver les vêtements avant de les remettre.
Yeux	Rincer abondamment à l'eau. Surtout sous les paupières. Consulter un médecin en cas d'irritation.
Ingestion	Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau. Consulter un docteur.
Conseil au docteur	Nulle autre information disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Le produit est non inflammable. Tous les moyens d'extinction peuvent être employés.
Moyens d'extinction non permis	Non connus.
Dangers spéciaux d'exposition	en cas d'incendie/explosion éviter l'inhalation de fumée.
Dangers de décomposition ou de produits brûlants	Des gaz nitreux peuvent se former à très haute température.
Equipement de protection	Utiliser des appareils de respiration à alimentation d'air frais.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Voir Protection Individuelle Section 8.
Protection de l'environnement	Eviter que le produit pénètre dans les égouts ou cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Collecter le produit par tous les moyens et évacuer vers une décharge appropriée. Lavage à l'eau. Ramasser l'eau de rinçage. Cfr. Section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Respecter les procédures normales pour les engrais.
Prévention incendie	Aucune recommandation spécifique.
Stockage	Aucune recommandation spécifique si le produit est maintenu dans son emballage d'origine.
Autres informations	Le produit doit être maintenu entre +5°C et +30°C.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition (OEL: occupational exposure limit)

(source: <http://limitvalue.ifa.dguv.de>)

- sur la base de la présence de manganèse

Exprimé en manganèse (Mn)				
Pays	Exposition - 8 heures		Exposition brève (15')	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Autriche		0,5 ¹		2 ¹
Belgique		0,2		
Danemark		0,2		0,4
Allemagne		0,02 ²		0,16 ²
		0,2 ¹		1,6 ¹
Hongrie		5		20
Irlande		0,2		3
Pologne		0,3		
Espagne		0,2		
Suède		0,2		
		0,1 ²		
Royaume-Uni		0,5		

¹ comme aerosol inhalable

² comme aerosol respirable

Mesures d'ordre technique

Limites d'exposition

Hygiène Individuelle

Protection respiratoire

Protection des mains

Protection des yeux

Protection de la peau

Précautions normales à la manipulation d'engrais

Non connues.

Aucune recommandation spécifique.

Gants appropriés.

Lunettes de protection.

Protection normale et élémentaire à observer.

9. PROPRIETES PHYSIQUES

Apparence

Couleur

Odeur

Point/courbe d'ébullition

Point de fusion

Flashpoint

Inflammabilité

Point d'auto-inflammation

Propriétés explosives

Limites d'explosion

Propriétés d'oxydation

Pression de vapeur

Densité

Densité apparente

Solubilité dans l'eau

Solubilité dans d'autres

Solvants

pH

Coefficient répartition

n-octanol/eau

Pression de vapeur relative

(air=1)

Viscosité

Autres informations

liquide (+5°C).

Roséâtre.

légèrement ammoniacale.

approx. 105°C.

< - 5°C.

non concerné (solution aqueuse).

non concerné.

non concerné.

non concerné.

non concerné.

oui.

comme pour l'eau.

approx. 1,33 kg/l.

non concerné.

Complète.

non précisée.

entre 7.0 et 7.5 (1 % solution).

non précisé.

comme pour l'eau.

non concerné.

perte d'eau à partir de 100°C.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	la préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage indiquées sous la section 7
Conditions à éviter	non précisées.
Matériaux à éviter	ne pas transvaser en récipients en aluminium, nickel, zinc, cuivre et/ou alliages de cuivre.
Produits dangereux de décomposition	des gaz toxiques peuvent se former en cas d'incendie (gaz nitreux - Nox).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information d'expérimentations toxicologiques sur le produit n'est disponible. Se basant sur la structure de produits similaires et sur la littérature les informations suivantes peuvent être notées :

Ingestion LD50 rat : > 2000 mg/kg.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune information d'expérimentations toxicologiques sur la préparation n'est disponible.

Se basant sur la structure de produits similaires et sur la littérature les informations suivantes peuvent être notées :

Biodégradabilité pas facilement biodégradable.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit	suivant les directives locales.
Emballages contaminés	aucune recommandation spécifique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

Produit n'est pas repris sur la liste des produits dangereux.

ADR-classe	non limité	N° item ADR	non concerné
RID-classe	non limité	N° item RID	non concerné
Danger n°	aucun	N° indicatif poussière	aucun
TREM-carte	non concerné	UN numéro	aucun
Nom propre transport	non limité		

Transport maritime (IMDG code/IMO)

IMO/IMDG-code	non limité	Classe	non concerné
Groupe emballage	aucun	UN numéro	aucun
EMS	non concerné	MFAG	non concerné
Pollution maritime	non		
Nom propre transport	non limité		

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

ICAO-TI/IATA-DGR		UN numéro	aucun
Classe	non limité	Groupe emballage	aucun
Nom propre transport	non limité		
Autres informations	éloigner de : aluminium, , nickel, zinc, cuivre et/ou alliages de cuivre.		

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Description chimique	mélange de manganèse(II) chelaté en concordance avec le Règlement (CE) n° 2003/2003 sur les oligo-éléments chelatés.
Remarque	la préparation n'est pas listée parmi les produits dangereux.
Etiquetage en concordance avec le Règlement CE.	
EC-numéro	non concerné.
Symboles de danger	aucun
Avertissement R	aucun
Sécurité S	aucun

16. AUTRES INFORMATIONS

Les informations contenues dans cette fiche reprennent les indications émanant de sources sûres et crédibles mais le vendeur ne donne aucune garantie expresse ou sous-entendue quant à l'exactitude ou l'entièreté de ces renseignements pour lesquelles il n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Les informations ici reprises ne concernent que le produit indiqué et est supposé ne servir que comme directive pour sa manipulation, son transport, son stockage et sa maintenance.

Les informations ici reprises ne concernent que le produit indiqué et ne donne aucune garantie dans le(s) cas où il est mélangé à d'autres produits ou utilisé dans un procédé quelconque ou non maintenu dans son emballage d'origine.

Le vendeur ignore totalement la manière selon laquelle l'acheteur va utiliser le produit.

L'acheteur assume toute la responsabilité pour tout usage qu'il fera du produit.

Date d'édition	06/2007
Dernier révision	11/2015
Editeur	Dr. Dejaegher Y.